

Cour de France.fr / Représentation et festivités / Funérailles et nécropoles / Etudes modernes / Autour d'un diplôme de Robert le Pieux pour Saint-Denis (1008)

Jean-François Lemarignier

Autour d'un diplôme de Robert le Pieux pour Saint-Denis (1008)

Article. Source : Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres

Lemarignier, Jean-François, Autour d'un diplôme de Robert le Pieux pour Saint-Denis (1008). In : Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 115e année, N. 2, 1971. pp. 329-345.

Extrait de l'article

Le diplôme que Robert le Pieux a accordé à l'abbaye de Saint-Denis le 17 mai 1008 éclaire les origines de la seigneurie banale de Saint-Denis.

L'extrême fin du Xe et le début du XIe siècle sont, en Ile-de-France, comme en Maçonnais, comme en d'autres régions, le temps d'origine des seigneuries banales, qu'elles soient d'église ou châtelaines. Cela signifie que l'autorité publique y est parfois tombée au plus bas niveau qui soit, celui de la défense concrète, et que, devant la défaillance de ce qui subsistait des institutions franques, des hommes ont cherché protection et justice auprès d'un château ou d'un sanctuaire et accepté d'obéir à leur chef. Mais, face à ce phénomène, l'attitude du roi en Ile-de-France, et notamment de Robert le Pieux, n'a pas été la même dans les deux cas. Favorable aux seigneuries d'église, il ne l'est pas aux châtelainies, et cette différence contribue à expliquer une disparité de notre documentation. Il n'accorde pas de diplômes aux châtelains, fût-ce lorsque ceux-ci fondent une collégiale à côté de leur château ; par contre, il en dispense assez volontiers aux seigneurs d'église.

[Lire la suite \(Persée\)](#)